

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MAI 2023 à 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, LACOTE Dominique, THERET Yves, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SICAUT Annick, SAUGER Caroline, WIART Maryse, GAUDÉ Lydia, BECCA VIN Sandrine

Absente excusée : Mme RAVENELLE Nathalie

Nombre de membres	13
Présents	12
Exprimés	12

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 28 mars 2023 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Décision modificative budget assainissement
2. Extension Basse Tension Lotissement les Serondes
3. Adhésion au service conseil en énergie partagé du SDEI
4. Demandes de subvention 2023
5. Décision modificative budget commune
6. Médailles d'honneur communales
7. Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
8. Défense contre l'incendie
9. Numérotation des maisons
10. Informations au conseil municipal
11. Dates à retenir

**Délibération n° 28/2023 du 9 mai 2023  
Décision modificative 1 Budget Assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Sur biens mobiliers	6155		206.00			
Dotations aux amortissements sur 042				6811		206.00
Fonctionnement dépenses			206.00			206.00
		Solde	0.00			
Installations techniques matériel et				2315	H.O.	206.00
Investissement dépenses			206.00			206.00
		Solde	206.00			
Matériel spécifique d'exploitation 040				28156	H.O.	206.00
Investissement recettes						206.00
		Solde	206.00			

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 11 mai 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023*

#### Délégation n° 29/2023 9 mai 2023

#### Extension Basse Tension Souterraine au Lotissement Les Serondes 2 : Plan de financement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet d'extension pour 7 lots dans le Lotissement Les Serondes,

**Vu** la nécessité d'alimenter en électricité les futures constructions sur ladite extension,

**Vu** l'étude demandée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre pour l'extension du réseau électrique Basse Tension relatif à la desserte en énergie électrique de 7 lots complémentaires dans le Lotissement Les Serondes,

**Vu** le plan de financement établi par le SDEI et fixant la participation de la commune à 5 652 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que ces travaux sont nécessaires :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le plan de financement pour l'extension du réseau Basse Tension de 7 lots complémentaires dans le Lotissement Les Serondes.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 11 mai 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023*

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal :**

➤ le règlement intérieur de la première tranche du Lotissement a été modifié et signé par les co-lotis en ce sens que les constructions pourront être implantées à l'alignement ou en retrait dans une bande de 20 m au lieu de 15 m initialement.

➤ le permis de lotir de la deuxième tranche sera déposé ultérieurement (délai d'instruction 4 à 5 mois, puis durée de validité de 3 ou 4 ans avec 2 prorogations d'un an possible pour commencer les travaux de viabilisation)

**Délibération n° 30/2023 du 9 mai 2023**  
**Adhésion au service de conseil en énergie partagé du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)**

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du conseiller en énergie partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre).

Notamment :

- L'engagement de la commune sur 4 ans
- Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la commune sont de :
  - 50 € d'abonnement par an
  - 0.94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
    - Le bilan énergétique global
    - Le bilan énergétique de suivi
    - L'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le montant de cette cotisation sera actualisé une fois en fin d'année conformément à la délibération n°01-2019-22 du 29 mars 2019.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Lye au service de conseil en énergie partagé,
- **Autorise** le maire à signer la convention entre la commune de Lye et le SDEI et précisera les prestations retenues.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 11 mai 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023*

**Délibération n° 31/2023 du 9 mai 2023**  
**Subventions communales 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2023 à l'article 65748 :

Comité ANACR de Valençay	: 50 €
Jeunes agriculteurs de l'Indre	: 100 €

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 11 mai 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023*

*Il n'est pas donné suite aux demandes de subvention de l'ADMR, l'ADATI, BIP TV, France Victimes et l'APER.*

**Délibération n° 32/2023 du 9 mai 2023**  
**Décision modificative 1 Budget Commune**

Le Conseil Municipal de LYE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres contributions				65568		1 000.00
Autres personnes de droit privé				65748		1 000.00
Titres annulés (sur exercices				673		100.00
<b>Fonctionnement dépenses</b>						<b>2 100.00</b>
		Solde	2 100.00			
Dotation de solidarité rurale (DSR)				741121		2 100.00
<b>Fonctionnement recettes</b>						<b>2 100.00</b>
		Solde	2 100.00			

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 11 mai 2023*

*Publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023*

**Médailles d'honneur communales**

Monsieur le Maire informe que deux agents ont obtenu la médaille d'honneur communale : l'un pour 20 ans de service, l'autre pour 30 ans. Certaines collectivités attribuent « une prime » par le biais du CIA dans le cadre du RIFSEEP. Il propose d'étudier cette possibilité.

*Antoine ROY : Je ne suis pas favorable à une prime pour une médaille mais plutôt à une prime d'assiduité qui récompenserait plutôt chaque agent selon un grille d'évaluation.*

*Annick SICHAULT : Moi je suis favorable à la prime pour la médaille : elle récompense l'agent de son investissement*

*Maryse WIART : Je suis défavorable à l'idée de donner une prime à tous les agents, certains méritent plus que d'autres.*

*Antoine ROY : La commission du personnel peut se réunir et réfléchir aux différentes options qui seront ensuite présentées au conseil municipal*

*Francis JOURDAIN : La commission du personnel se réunira le 27 mai à 9 h en Mairie*

**Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux**

Le 9 février, Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontrés la société Berry Watts pour une étude de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments communaux.

Selon l'étude :

- L'épicerie serait le projet le plus intéressant économiquement
- Le hangar communal nécessiterait la pose préalable d'un bac acier : il serait intéressant si le surcoût de ce remplacement n'excédait pas la somme générée sur 20 ans
- Le projet de garderie couplé à celui d'autoconsommation de la mairie serait peut-être intéressant également (2 projets en 1 pour réduire les coûts)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que seule l'étude sur l'épicerie va être suivie sans pour autant être sûr qu'à terme le projet aboutira (contraintes techniques, etc.)

## Défense contre l'incendie

L'entreprise VALEX a contrôlé les poteaux et bouches incendie de la commune. Sur 20 éléments, 10 poteaux sont à moins de 60 m3/H à 1 bar de pression (Pointeau, La Motte, Les Moreaux, La Collardière, La Haute Choltière, La Rousselière).

Pour l'ensemble de ces points, il faut réfléchir à d'autres moyens de défense contre l'incendie (mare, réserves d'eau, etc.).

## Numérotation des maisons

Les habitants ont majoritairement modifié leur adresse, les plaques de rues sont installées, restent à poser les numéros de maisons. Il serait souhaitable que ce soit fait rapidement car lorsque le facteur habituel est en congés, les courriers ne sont pas forcément distribués dans la bonne boîte aux lettres et lorsqu'il y a une intervention des services de secours, cela pose également problème.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un petit groupe d'élus va poser les numéros dans un ou deux villages pour évaluer le temps à passer.

## Informations au Conseil Municipal

### ***Epicerie***

Le repreneur ne viendra finalement pas pour des raisons personnelles.

### ***Assainissement des eaux usées***

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Letourneur interviendra aux Morgets pour la pose d'un tabouret pour une construction neuve.

### ***Mise en compatibilité du PLU***

Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec le cabinet Réalité & Descoeur.

### ***Mise en ligne du site internet***

Le conseil municipal est invité à se rendre sur le nouveau site internet de la commune et faire part d'éventuelles modifications à apporter.

### ***Bons d'achat pour les aînés 2022***

Sur les 124 bons distribués seuls 105 ont été utilisés :

39 à l'épicerie

36 à la boulangerie

17 chez Négoloc

5 au salon de coiffure

3 chez un viticulteur

2 au restaurant

2 chez un apiculteur

1 aux champignonnières

### ***Départ à la retraite d'un agent communal***

Un agent communal a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme à l'accoutumée la commune offrira le pot de départ ainsi qu'un cadeau. La date sera définie en accord avec l'intéressée.

## Dates à retenir

**Sonorisation de l'église** : Les travaux devraient avoir lieu la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai

**Distribution du bulletin municipal** : Les élus seront prévenus dès que le bulletin sera arrivé en mairie pour une distribution avant le festival Les Lyelliputiennes.

**30 juin** : Fête des écoles à Faverolles

**1<sup>er</sup> juillet** : Festival les Lyelliputiennes

14 juillet : Rassemblement à 11 h au Monument aux Morts.

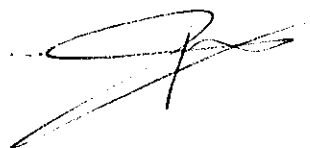
\*\*\*\*\*

La séance est levée à 19 h 45

Liste récapitulative des délibérations :

Numéro de délibération	COMMUNE DE LYE	
	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	
9 mai 2023 à 18 h 30		
DC n° 28/2023	Décision modificative 1 Budget Assainissement	
DC n° 29/2023	Extension Basse Tension Souterraine au Lotissement les Serondes : Plan de financement	
DC n° 30/2023	Adhésion au service de conseil en énergie partagé du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)	
DC n° 31/2023	Subventions communales 2023	
DC n° 32/2023	Décision modificative 1 Budget Commune	

Le Secrétaire de séance,



Antoine Roy

Le Maire,



Francis Jourdain